

CHARTRE QUALITE DE L'ÉLEVEUR DU C.F.P.L.I.

L'éleveur signataire de la charte qualité s'engage à la respecter en totalité, ce qui lui permet de figurer sur la liste des éleveurs signataires. Cet engagement est valable trois ans sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre partie par lettre recommandée avec accusé réception.

Objectif : Définir les relations entre le Club Français du Petit Lévrier Italien (CFPLI) et les éleveurs ayant signé la charte qualité.

But : Créer une relation de confiance entre les éleveurs signataires de la charte et le Club Français du Petit Lévrier Italien afin que celui-ci signale ces éleveurs aux acquéreurs potentiels en toute confiance, sans toutefois engager la responsabilité du club en cas de litige entre l'éleveur et l'acquéreur.

Obligations de l'éleveur : Indépendamment de son obligation à respecter la législation en vigueur, les règlements de la F.C.I., de la Société Centrale Canine, et du Club Français du Petit Lévrier Italien, l'éleveur s'engage à :

- 1) Être adhérent au club au jour de la demande de la présente charte, posséder un affixe.
- 2) Signaler au club les naissances afin que celui-ci puisse orienter les futurs acquéreurs.
- 3) Ne pas produire des PLI non LOF.
- 4) Effectuer les déclarations de saillies, d'inscription de portées et les inscriptions au L.O.F. dans les délais réglementaires.
- 5) Elever dans des locaux sains, bien aérés, avec suffisamment d'espace pour la détente des PLI.
- 6) Participer régulièrement aux principales canines. (Nationale d'Élevage, Régionales d'Élevage, Spéciales de race, réunions de délégations).
- 7) Ne pas importer ou acheter des PLI dans le but de les revendre ; ne pas vendre de PLI aux animaleries.
- 8) Suivre les recommandations du club en matière de sélection, de cotation et de reproduction afin de favoriser la reproduction de sujet de qualité.
- 9) Produire avec des lices reposées, ne pas faire reproduire plus de deux fois consécutives, sauf accident exceptionnel. Mettre les lices de plus de 7 ans au repos de reproduction.
- 10) Ne pas laisser partir les chiots de l'élevage avant l'âge de 09 semaines, complètement sevrés, en bonne santé, bien socialisés, tatoués, et ayant eu au moins une primo vaccination C.H.P. (un certificat de bonne santé délivré par le vétérinaire de l'éleveur est très recommandé.)
- 11) Faire preuve d'un esprit d'entraide en renvoyant les demandes de chiots à la personne responsable des chiots du comité s'il ne peut pas satisfaire ces demandes.
- 12) Recevoir les acquéreurs potentiels avec courtoisie, et ne pas dénigrer : les autres races, les autres éleveurs, le CFPLI, dans le respect d'une bonne entente. Encourager les nouveaux acquéreurs à adhérer au club du PLI, leur remettre un bulletin d'adhésion et une plaquette d'informations.
- 13) Délivrer une attestation de vente conforme à la loi, complètement remplie, remettre la carte de tatouage ou d'identification électronique et le carnet de santé, une fiche de conseils sur la race, s'engager à expédier le certificat de naissance du chiot dès réception de la S.C.C. s'il ne peut être remis le jour même. Les conditions de vente doivent être clairement précisées sur l'attestation dans le cas où le chiot présenterait des anomalies repérables par rapport au standard.
- 14) A la demande du comité du club, si cela lui semble nécessaire, l'éleveur s'engage à faire visiter son élevage.
- 15) Le CFPLI ne pourra en aucun cas être tenu juridiquement responsable, à quelque niveau que ce soit, des agissements des signataires de la charte, dans le cadre ou en dehors de leur activité d'éleveur.

COMMENT ADHERER A LA CHARTE QUALITE DES ELEVEURS DU CLUB FRANÇAIS DU PETIT LEVRIER ITALIEN :

- 1) Signer la présente charte et s'obliger à en respecter les termes et l'esprit.
- 2) Remplir complètement le questionnaire joint et l'adresser au siège du club.
Une commission se réunira périodiquement pour étudier les demandes.

Les obligations du Club :

Tout éleveur qui remplira et respectera les conditions requises sera inscrit avec une mention spéciale : « **ELEVAGE SIGNATAIRE DE LA CHARTE QUALITE** » sur la liste des éleveurs ayant des chiots disponibles, publiée par le club sur son site et sur le bulletin d'informations.

Le club décline toute responsabilité en cas de conflit entre un éleveur signataire de la charte et un de ses acheteurs. Il s'engage à signaler par voie de bulletin tout changement dans la liste des signataires. Il s'engage à envoyer la liste des éleveurs signataires de la charte à tous ceux qui en feront la demande, avec la précision "éleveur signataire de la charte d'élevage du Club Français de Petit Lévrier Italien". Il s'engage à faire figurer sur son site et dans sa revue le texte de la charte, les coordonnées des signataires, ainsi que les retraits volontaires ou provoqués. L'éleveur pourra en faire référence dans ses publicités.

Dispositions diverses :

En cas de refus d'agrément, le club avertira l'éleveur par simple courrier et ne sera pas obligé de justifier sa décision.
En cas de non-respect de la présente charte, et après étude du litige, le comité du club se prononcera sur l'opportunité de maintenir ou radier l'éleveur de la liste.
En cas de retrait du titre d'élevage signataire de la charte qualité, l'éleveur sera averti par lettre recommandée et devra cesser immédiatement d'en faire mention sur toute publicité de quelque nature que ce soit.
Dès accord du comité, le signataire recevra un document attestant qu'il est éleveur signataire de la charte d'élevage du Club.
L'éleveur signataire de la charte de qualité du CFPLI pourra s'en prévaloir sur son site.

Je soussigné(e) (Nom et Prénom) :

Pose ma candidature au titre de signataire de la charte de qualité du Club Français du Petit Lévrier Italien.
Déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à en respecter les termes.

Fait à : Le.....
Signature de l'éleveur, précédée de « lu et approuvé ».

QUESTIONNAIRE DE L'ELEVEUR SIGNATAIRE

Compléter et retourner au siège du Club

Eleveur :

Adresse complète :

Code Postal et Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Email :

Adresse URL (Site Web) :

Affixe :

N° d'adhérent au club : N° d'Eleveur S.C.C. :

Document à compléter et à retourner au siège du Club :

CFPLI – Alain BRIGEL 17,bis rue de Coulmiers 31000 TOULOUSE – email : president@cfpli.com